


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/080  Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/037</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 19

**POUR : 19 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le sept novembre deux mille seize, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 28/10/2016

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Régine BRUSA, Patricia LESUEUR et Agnès MERCIER et Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Francis SIGNORET et Benoit SINGLIT.

Représentée : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir à M. Yann DUGARD.

**OBJET : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR RENOVATION DE TOITURES / FACADES**

Vu la compétence Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2015/96 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 adoptant le dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le BUREAU COMMUNAUTAIRE décide d'attribuer les subventions suivantes :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux TTC	Montant éligible TTC	Subvention prévue
M. Real Marcel	7 Rue de la Petite Bar -08240 Buzancy	Occupant	Toiture	10 028,15 €	8 050,35 €	1 207,55 €
Mme Police Annie	7 Rue de la côte Bijin - 08250 Condé les Autry	Occupant	Toiture	11 528,90 €	9 118,14 €	1 367,72 €
<b>Montant subvention toiture :</b>						<b>2 575,27 €</b>

CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

**14 NOV. 2016**